



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CEP/AC.10/2007/1  
28 mars 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT**

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement

Huitième session

Genève, 12 et 13 juin 2007

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA HUITIÈME SESSION\***

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 12 juin 2007, à 10 heures\*\*

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport sur les travaux de la septième session.

---

\* Ce document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards dans la réception des observations des partenaires.

\*\* Selon les procédures d'accréditation applicables aux réunions au Palais des Nations. Les participants sont priés de remplir le bulletin d'inscription ci-joint, également disponible sur le site Web de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire ([www.unece.org/env/cep/welcome.html](http://www.unece.org/env/cep/welcome.html)) et de le retourner au secrétariat de la CEE, **deux semaines au moins avant la réunion**, par télécopie (+41 22 917 0107) ou par courriel à l'adresse suivante: [oksana.rott@unece.org](mailto:oksana.rott@unece.org). Avant de se rendre à la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix, Genève (voir le plan figurant sur le site Web du Comité) afin de se faire délivrer leur plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 72447).

3. Quatrième rapport d'évaluation sur l'état de l'environnement pour l'ensemble de l'Europe et activités associées:
  - a) Communication et diffusion du rapport d'évaluation de Belgrade;
  - b) Aperçu des progrès réalisés et des résultats obtenus dans le cadre d'activités particulières visant à appuyer l'élaboration du rapport de Belgrade avec le soutien du programme TACIS;
  - c) Produits connexes pour la Conférence ministérielle de Belgrade;
  - d) Enseignements tirés pour l'avenir.
4. Établissement de liens entre la surveillance de la qualité de l'air et la prise de décisions.
5. Surveillance de l'environnement et présentation de rapports par les entreprises.
6. Présentation de rapports au Comité des politiques de l'environnement.
7. Questions diverses.

## II. ANNOTATIONS

1. Le Groupe de travail est ouvert à tous les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales, ainsi que les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, peuvent également participer à ses travaux à titre consultatif, conformément au mandat de la CEE (E/ECE/778/Rev.3, par. 11, 12 et 13). En plus de la distribution habituelle, les documents de la réunion seront affichés sur le site Web du Groupe de travail à l'adresse suivante: [www.unece.org/env/europe/monitoring/](http://www.unece.org/env/europe/monitoring/).

Mardi 12 juin

**Point 1: Adoption de l'ordre du jour (10 heures-10 h 10)**

2. Le Groupe de travail est invité à adopter son ordre du jour.

**Point 2: Adoption du rapport sur les travaux de la septième session (10 h 10-10 h 20)**

3. Le Groupe de travail est invité à adopter le rapport publié sous la cote CEP/AC.10/2006/12.

**Point 3: Quatrième rapport d'évaluation sur l'état de l'environnement pour l'ensemble de l'Europe et activités associées**

**a) Communication et diffusion du rapport d'évaluation de Belgrade**  
(10 h 20-13 heures)

4. L'Agence européenne de l'environnement (AEE) fera un exposé sur le processus d'élaboration du rapport de Belgrade et les problèmes rencontrés et formulera d'importantes observations pour les futures évaluations concernant l'ensemble de l'Europe.

5. Le Groupe de travail étudiera des moyens efficaces de communiquer et diffuser largement le rapport de Belgrade. Il pourra en outre réfléchir aux moyens de mieux l'utiliser à différents niveaux, par exemple des lancements à l'échelle nationale.

**b) Aperçu des progrès réalisés et des résultats obtenus dans le cadre d'activités particulières visant à appuyer l'élaboration du rapport de Belgrade avec le soutien du programme TACIS** (15 heures-17 heures)

6. Les représentants du Centre européen spécialisé dans les eaux intérieures de l'AEE présenteront (sous forme de documents de séance) des rapports d'évaluation résultant du projet AEE/TACIS d'investissement, par des donateurs bilatéraux et multilatéraux, dans la surveillance de l'eau. Un représentant de l'AEE rendra compte des résultats de la composante du projet relative à l'atmosphère et aux changements climatiques.

7. Le Groupe de travail souhaitera peut-être faire des observations sur les constatations faites dans le cadre de ces activités.

8. Le secrétariat informera le Groupe de travail des décisions que le Comité des politiques de l'environnement prendra probablement, à sa réunion du 29 mai 2007, sur les Principes d'application d'indicateurs de l'état de l'environnement dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC) et les documents connexes établis par le Groupe de travail.

9. Des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) présenteront le recueil de données (sous la forme d'un document de séance) révisé à la lumière des consultations en ligne avec les experts de l'EOCAC qui auront lieu en mars et avril 2007. Le recueil couvrira certains indicateurs tirés des Principes d'application d'indicateurs de l'état de l'environnement dans les pays de l'EOCAC.

10. Le Groupe de travail pourra formuler des observations sur le recueil de données révisé et procéder à un échange de vues sur la façon dont l'établissement du recueil contribue à améliorer encore les Principes.

**c) Produits connexes pour la Conférence ministérielle de Belgrade**  
(17 heures-18 heures)

11. Des représentants d'organisations internationales présenteront les rapports d'évaluation qu'ils prévoient de soumettre à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, octobre 2007), par exemple le rapport d'évaluation sur les progrès dans

la mise en œuvre de la Stratégie environnementale pour les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC), élaboré par l'Équipe spéciale pour l'application du programme d'action pour l'environnement, et un rapport sur les politiques de l'environnement dans l'Europe du Sud-Est, élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement. Il sera communiqué aux délégations, avant la réunion, avec des renvois aux sites Web où ces documents (en anglais et en russe) pourront être consultés.

12. Le Groupe de travail souhaitera peut-être procéder à des échanges de vues sur ces rapports.

Mercredi 13 juin

**Point 3: Quatrième rapport d'évaluation sur l'état de l'environnement pour l'ensemble de l'Europe et activités associées (suite)**

**d) Enseignements tirés pour l'avenir (9 h 30-11 h 30)**

13. Il est prévu que le Groupe de travail examine les domaines dans lesquels il faudrait améliorer la collecte des données et les évaluations afin de faciliter l'établissement des futurs rapports sur l'environnement pour l'ensemble de l'Europe. Il pourra aussi examiner les moyens d'établir des liens plus étroits entre la surveillance de l'environnement et la présentation de rapports d'une part et l'établissement des politiques de l'environnement d'autre part. Le document du secrétariat sur les moyens de faire de la surveillance et de l'évaluation un outil efficace pour définir les politiques de l'environnement (ECE/CEP/2007/7), établi pour le Comité des politiques de l'environnement à la demande du Bureau du Comité, pourrait stimuler le débat.

**Point 4. Établissement de liens entre la surveillance de la qualité de l'air et la prise de décisions (11 h 30-12 h 30)**

14. La délégation du Bélarus présentera les résultats de l'atelier sur les interactions entre la surveillance de la qualité de l'air et les stratégies de protection de l'air dans les pays de l'EOCAC (Minsk, 22-24 mai 2007).

15. Le Groupe de travail examinera le document stratégique (qui sera distribué comme document de séance en anglais et en russe) que l'atelier est censé établir et en arrêtera le texte définitif. Ce document sera conçu pour aider les pays de l'EOCAC à revoir leurs programmes de surveillance de la qualité de l'air en faisant de la surveillance un outil pratique pour définir les grands objectifs, élaborer des stratégies de réduction de la pollution et mesurer les progrès réalisés dans la réalisation desdits objectifs et l'efficacité des mesures de réduction.

**Point 5: Surveillance de l'environnement et présentation de rapports par les entreprises (14 h 30-15 h 30)**

16. Le Groupe de travail examinera les résultats de l'étude de faisabilité, réalisée à l'initiative du Bureau consultatif sur les entreprises du Groupe de travail, sur l'établissement d'un manuel relatif aux programmes de surveillance de l'environnement dans l'industrie chimique à l'intention des cadres des entreprises et des pouvoirs publics dans les pays de l'EOCAC. Des exemplaires de l'étude seront distribués en anglais et en russe comme documents de séance.

17. Le Groupe de travail étudiera la possibilité de commencer à établir le manuel pour donner suite aux Directives, élaborées à sa précédente session, sur la surveillance de l'environnement et la publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises.

**Point 6: Présentation de rapports au Comité des politiques de l'environnement**  
(15 h 30-16 h 30)

18. Le Groupe de travail établira un rapport à l'intention du Comité des politiques de l'environnement sur l'exécution de son mandat. Conformément à la décision que le Groupe de travail avait prise à sa septième session (ECE/CEP/AC.10/2006/12, par. 49), le Bureau fera distribuer un projet de rapport (ECE/CEP/AC.10/2007/3 et Add.1), établi sur la base des réponses des pays au questionnaire et des informations factuelles rassemblées par le secrétariat sur les activités du Groupe de travail.

**Point 7: Questions diverses** (16 h 30-17 heures)

19. Au moment de l'établissement du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point.

-----